

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le : <b>05/06/2020</b>	N° d'enregistrement : <b>DDPP-69-016</b>

**1. Intitulé du projet**

PROJET DE PRODUCTION DE LOTS DE VACCIN RAGE VRVG POUR ESSAIS CLINIQUES (en R&D) et DE PRODUCTION INDUSTRIELLE AU SEIN DU BATIMENT A100.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale : **SANOVI PASTEUR NVL**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **DÉPAUW-MERCIER ISABELLE Directeur Général**

RCS / SIRET : 

4	5	1	2	7	9	0	2	0	0	0	0	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

      Forme juridique : **Société anonyme à conseil d'administ**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 <sup>a</sup>	2681 Mise en oeuvre dans des installations de production industrielle de micro-organismes naturels pathogènes

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Modification du niveau 2 du bâtiment de production avec la création de 2 extensions de 120 m2 et la réorganisation interne des zones de production permettant de continuer la production industrielle de lots de vaccin DENGUE (OGM groupe 1), la production de lots pour des essais cliniques (R&D) de vaccin Fièvre Jaune cV (groupe 1) et rage Pitman Moore (groupe 3\*).

- La zone culture cellulaire est légèrement agrandie, même niveau de confinement et même Centrale de Traitement d'Air.
- La zone culture virale est agrandie par rajout d'une extension de 120 m2 dédiée aux équipements rage (usage unique /dédiés). Elle reste classé C / confinée P2 et la centrale de traitement d'air est remplacée.
- Les zones de purification et de répartition sont agrandies d'une extension de 120 m2 pour :
  - a) Intégrer la future zone d'inactivation (en cuve mobile, chambres froide et chaude),
  - b) Accueillir les nouveaux équipements,
  - c) Déporter le stockage au niveau inférieur,
  - d) Modifier le couloir retour.

Il n'y a pas de modifications des autres bâtiments (Contrôle Qualité A200, Utilités A000 ou Supply Chain)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 4.2 Objectifs du projet

Modifier le bâtiment A100 pour produire des lots de vaccin rage pour la R&D (essais cliniques en cours, les lots produits serviront à alimenter les cliniques de phase III) et ensuite pour la fabrication Industrielle.

Le confinement actuel du bâtiment est compatible avec la mise en oeuvre d'agents pathogènes de groupe 3\* au regard de l'arrêté du 16 Juillet 2017, les évaluations de risque ont permis de statuer que toutes les prescriptions étaient en place, en particulier sur celles optionnelles ou pouvant faire l'objet d'un renoncement pour un 3\*:

- Système d'alarme pour détecter tout changement anormal de la pression d'air (annexe VI, point 15) : Alarme visuelle en zone si arrêt CTA et remontée des changement de pression sur le système SCSE.
- Approvisionnement en énergie électrique de secours (annexe VI, point 16) : OPTIONNEL(3\*) les 4 PSM seront secourus.
- Système de ventilation de secours (annexe VI, point 17) : OPTIONNEL (3\*) l'évaluation de risque est acceptable sans ventilation de secours du fait que notre procédé est clos, les seules phases ouvertes se feront sous PSM secourus.
- Inactivation des déchets sortant de l'établissement (annexe VI, point 8) : Autoclavage des déchets solides, Traitement thermique des effluents. Réflexion en cours sur les lingettes imbibées de désinfectant avec risque ATEX dans l'autoclave qui partiraient en filière DASRI avec décontamination chimique si présence avérée d'agent biologique).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consiste en :

Phase 1 - Juillet 2019 - démarrage du Génie Civil - Création des extensions externe, en parallèle de la production industrielle de fabrication de vaccin Dengue et de mise en sécurité (élimination risque chimique et biologique, décontamination des zones) et à disposition du bâtiment.

Phase 2 : Janvier 2020 : Arrêt de la production au A100, raccordement des zones sur les extensions et réaménagement interne des zones, installation du nouveau matériel.

Phase 3 - Mars 2021 à Mars 2023:

Lots à l'eau et lots d'essai pour valider le procédé (réglage de l'installation en produit / virus).

Lots de démonstration (validation du nettoyage, études de robustesse et de validation de méthodes analytiques).

Phase 4 - Avril 2023 - Production des lots pour essais cliniques (lots de consistency)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le procédé de production de vaccin Rage sur cellule Vero est très semblable à celui de la dengue.

Il s'agit toutefois de la culture d'un agent biologique rage virulent atténué (souche Rage Pitman Moore qui reste classée 3\*).

Les étapes du procédé sont :

- préparation des milieux et culture cellulaire (identique procédé DENGUE)
- Culture virale : dans équipements à usage unique dédiés rage
- Récolte et filtration (clarification) - nouveau - dans équipements à usage unique dédiés rage
- Purification (chromatographie, filtration, traitement Benzonase, ultrafiltration) - nouveau - équipements dédiés
- Inactivation (utilisation d'un agent CMR non-substituable 50 ml par lot) et filtration, équipements dédiés
- Purification (ultrafiltration) équipements dédiés
- Distribution (répartition en poches) et congélation (identique procédé Dengue).

La mise sous forme pharmaceutique sera faite sur le site de Sanofi-Pasteur Val-de-Reuil.

Le planning de production est :

- 6 lots de vaccin Rage pour les essais cliniques (2023)
- Lots de Dengue et de Fièvre Jaune (2023/2024) par campagnes tous les 5 ans
- Démarrage de la production à des fins industrielles (commercialisation : 24 lots / an max attendu) à partir de 2024/2025.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE); déclaration de projet; permis de construire (PC)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension Nord du bâtiment A100	21 m / 8 m / 184,5 mNGF
Extension Est du bâtiment A100	19 m / 7 m / 184,4 mNGF

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

31, 33 Quai Armand Barbès 69250 NEUVILLE SUR SAONE; NEUVILLE SUR SAONE

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 4 ° 4 9 ' 3 1 " E. Lat. 4 5 ° 5 2 ' 5 9 " N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "  
Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "  
Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Le projet d'implantation du bâtiment A100 a obtenu une Autorisation Préfectorale au titre de la rubrique 2680-1 en décembre 2009 suite à DAE déposé en juillet 2008.  
En 2011, a été délivré un arrêté valant agrément de mise en oeuvre de certains OGM en Mars 2011 (fabrication industrielle du vaccin Dengue - OGM de groupe 1 non pathogène).  
27 Nov 2014 - Arrêté de mise à jour des rubriques ICPE du site  
17 Juillet 2015 - changement exploitant (SP NVL)

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II "Val de Saône Méridionale" englobe le site. Les autres ZNIEFF sont situées à plus de 1,5 km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement des installations classées du site ne présente pas de voisinage sensible pour l'aspect acoustique. En effet, les premières zones à émergence réglementée sont situées à 400 m en limite Sud.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté dans l'emprise du PPRT de la ZI de Genay, Arrêté préfectoral du 10 novembre 2014 portant approbation du PPRT Genay.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cessation d'activité de SANOFI CHIMIE en 2014 (changement d'exploitant vers SANOFI PASTEUR) s'est accompagnée d'un AP du 22 Avril 2015 Sanofi-Chimie (remise en état des sols et eaux souterraines) - AP modifié le 20 Nov 2018. PV de récolement sur le secteur Ouest (abritant le bâtiment A100) le 27 Février 2019. Des sondages de sol ont été faits pour valider l'état au droit des
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation de la consommation d'eau attendue.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de changement du ratio des aires perméables /imperméables. Pas d'impact sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, les zones accueillant les extensions sont déjà imperméabilisées (enrobés)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment est inclus dans le périmètre du PPRT de la ZI de Genay (zone b2 - 35-50 mb), une étude de vulnérabilité démontre qu'il résiste à ces effets accidentels de surpression - les caractéristiques constructives seront reconduites sur les extensions.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site dispose d'un Plan d'Urgence Inondation. Par construction, le bâtiment A100 est protégé jusqu'à la cote 171 mNGF, et la pose de batardeaux permet de le protéger jusqu'à la crue cinquantennale. ces dispositions sont reconduites sur les 2 extensions. - Niveau de la crue centennale : 170,5 m NGF - Niveau de la crue exceptionnelle : 171,85 m NGF - Niveau de la crue cinq centennale : 172,3 m NGF
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	NON - Le procédé est confiné. Les seules phases ouvertes sont réalisées sous Poste de Sécurité Microbiologique et en cas de déversement accidentel, les zones confinées sont sur rétention. L'évaluation de risque biologique réalisée démontre que les locaux répondront au niveau de confinement requis pour un agent de groupe 3* par l'AM du 16 Juillet 2007. Le seul produit CMR sera manipulé sous PSM équipé d'un filtre à Charbon actif pour piéger les éventuelles émanations (faibles quantité - 50 ml/lot
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la suppression et la modification d'une centrale de traitement d'air, ainsi que l'ajout de 4 nouvelles, toutes situées en zone technique à l'intérieur du bâtiment. Les dernières campagnes de bruit et de vibrations réalisées dans l'environnement du site en 2018 n'ont pas fait apparaître de nuisance. La prochaine campagne en 2021 permettra de confirmer l'absence d'impact.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le procédé n'est pas à l'origine d'émissions atmosphériques ou olfactives. Le PSM mis en oeuvre pour la phase ouverte de manipulation d'un PSM est équipé d'un piège à charbon actif.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le procédé n'engendre pas de vibrations en phase d'exploitation. Les mesures réalisées en 2018 ont démontré l'absence de nuisance vibratoire hors site de par les activités de Sanofi Pasteur NVL.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne aucune modification des installations ou règles d'éclairages de façades existants.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout comme le procédé actuel de fabrication, le projet n'est pas à l'origine de rejets atmosphériques additionnels (respiration des installations dans les zones et via les centrales de traitement d'air équipées de filtres haute capacité ou PSM à charbon actif). Les rejets du bâtiment resteront inchangés.  Il n'y aura pas de changement sur la conduite des chaudières de production de vapeur par combustion de Gaz Naturel ou de circulation automobile induite par les activités de SANOFI PASTEUR NVL.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout comme le procédé actuel de fabrication, le projet engendre des rejets liquides (effluents aqueux de type eaux de process et eaux sanitaires) qui sont ensuite décontaminés, neutralisés et traités sur la station externe de la Zone Industrielle de Genay (convention de raccordement).  Le volume et la qualité des rejets liquides ne seront pas modifiés par le présent projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui - voir § ci dessus pour les effluents aqueux usés.  Les volumes d'eaux pluviales générés au droit du bâtiment A100 ne seront pas augmentés car les nouvelles toitures des extensions se substituent à des surfaces au sol déjà imperméabilisées (enrobés) et collectées dans le réseau d'eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de nouvelle catégorie de déchets (non dangereux et dangereux), les filières de traitement agréées sont déjà en place.  Compte tenu de l'utilisation de cytotraceurs et capacités à usage unique, la quantité de déchets plastique générés par le site à envoyer en incinération (via la filière DASRI) va augmenter de 6% (80 T en 2018, 85 T avec le projet dans sa phase R&D).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON - reconduite de la charte architecturale actuelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La souche Rage Pitman Moore, classées pathogène 3\*, est moins virulente que la souche sauvage.

Les effets sur l'environnement sont contrôlés par le confinement des zones (suivi des prescriptions de l'AM de Juillet 2007 et prescriptions additionnelles du groupe Sanofi), dont la décontamination chimique et/ou thermique des déchets et effluents. De plus, le virus de la rage est inactivé par la lumière UV. Excrété dans le milieu extérieur, il est rapidement inactivé et ne peut survivre qu'abrité dans des tissus humain ou animal (vivants ou cadavres).

Les effets sur la santé humaine peuvent être très graves, voire mortels, en cas de contamination par contact direct de muqueuses ou transcutané (coupure / piqûre). A cette fin, le port des EPI sera renforcé et la présence de matériel en verre / aiguilles proscrit.

Le procédé est confiné, les phases ouvertes sont limitées sous PSM.

La politique de vaccination est la barrière ultime avec un protocole de vaccination et de suivi sérologique obligatoire pour les personnes pénétrant dans les zones de mise en œuvre (intervenant direct, indirects et visiteurs).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne modifie pas l'impact environnemental des installations existantes sur les aspects eau, air, trafic, bruit.

Pour les déchets, l'impact se traduit par une augmentation de 6% de la filière DASRI.

Les moyens de confinement (agent 3\*) du bâtiment et d'intervention et lutte du site permettent de sécuriser les activités.

Le présent projet ne remet pas en cause l'état des lieux concernant les impacts et dangers du site mis à jour en 2014.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 27/05/2020

